

Présentation COMDALO V5



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

29 juin 2010

**Présent
pour
l'avenir**



Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

SOMMAIRE

- *Les acteurs du projet* 3

- *L'accompagnement* 4

- *L'accès à l'application* 5

- *Le profil administrateur* 6

- *Le profil gestionnaire* 7

- *Le profil pilote* 8

- *Vos questions* 9



Les acteurs du projet

Directrice de projet droit au logement opposable : Mme Hélène STEINBERG

Maîtrise d'ouvrage

DGALN / DHUP / PH (Sous-direction des politiques de l'habitat)

RPMO : Bureau des politiques sociales du logement DHUP / PH1 : Mme Catherine WINTGENS, Mme Nolwenn SARIAN, M. Norman CANNELL

Maîtrise d'œuvre (réalisation)

CPII / DO Normandie Centre / CED (Conseils, Etudes et Développements)

Hébergement

CPII / DO Sud Ouest / CS (Centre serveur)

Accompagnement

CPII / DO Est / PASIL (Pôle Accompagnement Système Information du Logement)

L'accompagnement

Les missions du PASIL

- Conception de l'accompagnement
- Animation du réseau des utilisateurs
- Formation des utilisateurs
- Assistance aux utilisateurs
- Suivi de l'application
- Remontés vers la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des anomalies de l'application et des demandes d'amélioration

Nous contacter

Pnd-Logement@developpement-durable.gouv.fr

En précisant dans l'entête du message le nom de l'application concerné :
COMDALO demande d'assistance

Le site d'information sur l'application

<http://comdalo.info.application.logement.gouv.fr/>

L'accès à l'application

Pour les services externes au MEEDDM (Préfecture, Autres) :

<http://comdalo.application.equipement.gouv.fr>

Pour les services du MEEDDM :

<http://comdalo.application.i2>

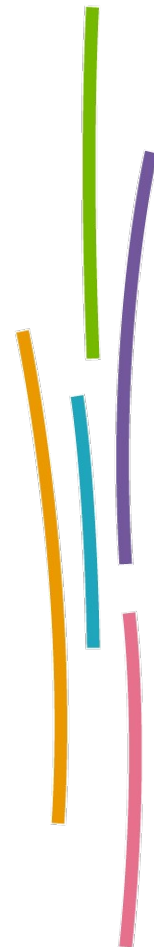
Les nouveautés de la V5 en administration

- Le menu entreprise (V4)
- Le paramétrage de l'ordre du jour

Les nouveautés de la V5 en gestionnaire

- La gestion des recours :
 - La présentation en « formulaire V2 »
 - La demande de pièces justificatives
 - L'édition de l'AR
- La fiche de synthèse
- La saisie des décisions (visas et article)
- Le procès verbal et l'export pour le préfet

Vos questions?



Merci de votre attention

